

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : OPH 13 Habitat : aide à la réalisation de 10 logements locatifs sociaux dans le cadre
du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du
centre ancien de Marignane**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône Madame la déléguée au logement soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 162 du 04 novembre 2011, la Commission Permanente a approuvé la participation départementale à la mise en œuvre du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (P.N.R.Q.A.D) du centre ancien de Marignane et autorisé la signature de la convention pluriannuelle y étant associée.

Le 16 décembre 2016, la Commission Permanente par délibération n°125, a approuvé l'avenant n°1 à la convention susvisée, représentant une participation départementale globale révisée de 13.805.712 €

Une autorisation de programme (AP n°2012-22016A) d'un montant de 744.901 € a été inscrite au budget départemental dans le cadre de la délégation « logement », pour financer la création de logements sociaux par 13 Habitat.

Le PNRQAD du centre ancien de Marignane s'étend sur l'ensemble du centre historique et ses anciens faubourgs. Il vise à re-doter la ville d'une centralité forte, s'appuyant sur des éléments patrimoniaux mis en valeur, des îlots mieux adaptés à la demande d'habitat d'aujourd'hui, des équipements de centre-ville et une offre commerciale renouvelée.

L'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat » a été désigné pour conduire des travaux de rénovation (second œuvre), avec production de logements sociaux, sur 4 des 16 îlots identifiés.

A ce titre et conformément aux engagements prévus dans la convention PNRQAD et son avenant n°1, l'OPH « 13 Habitat » sollicite une participation du Département pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux (PLUS) sur l'îlot E1, pour un budget prévisionnel de 1.075.012 €TDC. Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières de cette opération en annexes I et II.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 161.252 € destinée à accompagner la réalisation de 10 logements locatifs sociaux au titre de l'opération « îlot E1 » dans le cadre du PNRQAD de Marignane, pour un coût prévisionnel TTC de 1.075.012 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL